



Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel 2026 : octroi d'un crédit complémentaire de CHF 345'000.-

Préavis N° 2026/49

Lausanne, le 9 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent préavis propose de remplacer le projet « Toiture du Chalet-de-la-Ville et étable » adopté dans le cadre du préavis N° 2025/34 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines crédit cadre 2026 » par deux projets : construction d'un nouveau hangar au Chalet-de-la-Ville et rénovation de portes, façades, conduites et toitures dans les domaines agricoles.

2. Objet du préavis

Le présent préavis demande un crédit complémentaire de CHF 345'000.- et le remplacement d'un projet voté dans le cadre du préavis N° 2025/34 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines crédit cadre 2026 », par deux nouveaux projets.

3. Présentation des nouveaux projets et du projet remplacé

3.1 Construction d'un nouveau hangar au Chalet-de-la-Ville de Lausanne

Le domaine agricole du Chalet-de-la-Ville est en conversion à l'agriculture biologique et accueille chaque semaine des classes lausannoises. Dans ce cadre, la construction d'un nouveau hangar à machines est nécessaire. La réalisation du hangar permettra de renforcer différents intérêts publics, tels que :

- le passage au bio et une diminution de l'utilisation de plastique (les balles rondes seront stockées à l'intérieur du hangar et non enrubannées comme aujourd'hui) ;
- le renforcement de la sécurité avec des machines stockées à distance du site visité par les classes lausannoises ;
- le stockage des véhicules dans le hangar, afin d'assurer la conformité avec la loi sur la protection des eaux.

Le hangar concerné par ce préavis a été mis à l'enquête, et le permis a été octroyé.

Le coût de la construction du hangar s'élève à CHF 570'000.-. Le fermier peut réaliser et financer une partie des travaux. Le montant à la charge de la Ville est ainsi de CHF 475'000.-.

3.2 Rénovation de façades, conduites et toitures dans les domaines agricoles

Les domaines de La Villaire à Echallens, La Blécherette et Pré du Châtelard, Rovéréaz et Etagnières ainsi que Les cases nécessitent des travaux de rénovation des façades, conduites, toitures et portes. Ces travaux, estimés à CHF 150'000.-, permettront de renforcer la sécurité et de maintenir en état le patrimoine bâti

3.3 Toiture Chalet-de-la-Ville et étable

La réalisation du nouveau hangar est prioritaire. La réfection du bâtiment ECA 533, pour lequel un montant de CHF 280'000.- est inscrit au budget octroyé, est ainsi reportée et fera l'objet d'une nouvelle demande de financement.

4. Impact sur le climat et le développement durable

La réalisation du hangar facilitera le passage à l'agriculture biologique du domaine agricole réduisant ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, la consommation de plastique utilisé pour les balles rondes et offrira une meilleure protection des eaux. Le passage à l'agriculture biologique permettra à plusieurs membres de la famille paysanne de travailler sur le domaine. La charpente et le bardage du hangar seront en bois.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements (préavis N° 2025/34 – Crédit-cadre 2026)	986	1'241	501	204	211	3'143
Nouveaux projets :						
- hangar au Chalet-de-la-Ville (KCHF 475)						
- Rénovation façades et toitures domaine agricoles (KCHF 150)	475	150	0	0	0	625
Report du projet « toiture Chalet-de-la-Ville et étable »	-280	0	0	0	0	-280
Recettes d'investissements (préavis N° 2025/34 – Crédit-cadre 2026)	-18	0	0	0	0	-18
Total net	1'163	1'391	501	204	211	3'470

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)						0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						0
Charges d'exploitation	0	1,1	1,1	1,1	1,1	4,4
Charges d'intérêts	0	2,8	2,8	2,8	2,8	11,2
Amortissements	0	34,5	34,5	34,5	34,5	138
Total charges suppl.	0	38,4	38,4	38,4	38,4	153,6
Diminution de charges						0
Revenus	0	-15,4	-15,4	-15,4	-15,4	-61,6
Total net	0	23	23	23	23	92

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les intérêts théoriques induits par l'augmentation du crédit demandé s'élèvent à CHF 2'800.- par année, à compter de l'année 2027.

En fonction de la durée d'amortissement de dix ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 34'500 et seront comptabilisées à partir de l'année 2027.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/49 de la Municipalité, du 9 juillet 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire au préavis 2025/34 « Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et domaines » de CHF 345'000.- pour la réalisation des projets mentionnés sous le point 2 ;
2. de valider l'adaptation de la liste des projets initialement prévus dans le crédit-cadre annuel 2026 comme suit :
 - suppression du projet « Toiture Chalet-de-la-Ville et étable » pour CHF 280'000.- ;
 - insertion du projet « Construction du hangar au Chalet-de-la-Ville » pour CHF 475'000.- ;
 - insertion du projet « Rénovation de façades et toitures dans les domaines agricoles » pour CHF 150'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter